



Agglomération

Objectifs :
 Accueillir 7 logements par an à l'horizon 2030
 Atteindre les 1900 habitants en 2030



- Légende :**
- Un développement urbain et une politique d'habitat exclusivement centrés sur le bourg
 - Le développement du secteur de Mauny
 - Du court au long terme : la mise en place de nouveaux quartiers associant habitat/activités compatibles
 - La mise en place de logements spécifiques
 - La création d'un pôle d'habitat non médicalisé pour les seniors
 - Maintenir la dynamique économique existante / Permettre son renforcement
 - Le développement d'une petite zone artisanale
 - Réserver des sites au développement/et ou redéploiement des commerces et services de proximité
 - Permettre le développement de certaines activités éparées
 - Le maintien ou le développement des sites d'extraction
 - Eviter le rapprochement de la carrière de l'espace urbain

- Améliorer et sécuriser les déplacements**
 - Sécuriser et aménager certaines intersections
 - Requalifier la traverse d'agglomération sur certaines sections
 - La création de nouvelles liaisons douces
 - La création d'une nouvelle voie
 - Traiter l'hypercentre en véritable espace de convivialité
 - Garantir une ouverture du futur quartier sur l'hypercentre
- Entretien l'offre en équipements, la compléter ponctuellement**
 - Réserver certains espaces pour compléter ou diversifier l'offre en équipements existante
- Apporter un soutien au développement de projets ponctuels liés aux loisirs et à la vie touristique**
 - La mise en place d'une salle collective et d'hébergements
 - Faciliter la réaffectation des bâtiments en site touristique, lieu de manifestations, d'expositions,

- Améliorer le cadre de vie / la convivialité**
 - Protection et mise en valeur du vallon
 - Protéger et mettre en valeur un parc au coeur de l'agglomération
 - Assurer l'insertion paysagère de la future zone artisanale
- Protéger l' "Environnement", le cadre de vie, préserver et reconstruire le réseau écologique**
 - Protéger les grands ensembles boisés, les grands sites sensibles au niveau environnemental et paysager
 - Protéger les corridors écologiques et les sites de vallées
 - Préserver les zones humides inventoriées
 - Soumettre au permis de démolir certains éléments du patrimoine

Département de Loire Atlantique
COMMUNE DE SAINT AUBIN DES CHÂTEAUX

PLU

Révision

P 3 : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Révision du PLU 1-0
 Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 19/06/2017
 Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le
 Enquête publique
 Approuvée par délibération du Conseil Municipal le

Vu pour être annexé à
 Le Maire : _____ en date du _____

Parc d'activités des Estuaires - 1 allée du Rocheteur - 44590 DERVAL
 Tél. 02 40 55 48 57 - urbaouestconseil@orange.fr